

■ SWBK | CSFC | CSFS |

■ Schweizerische Weiterbildungskonferenz

■ Conférence suisse de la formation continue

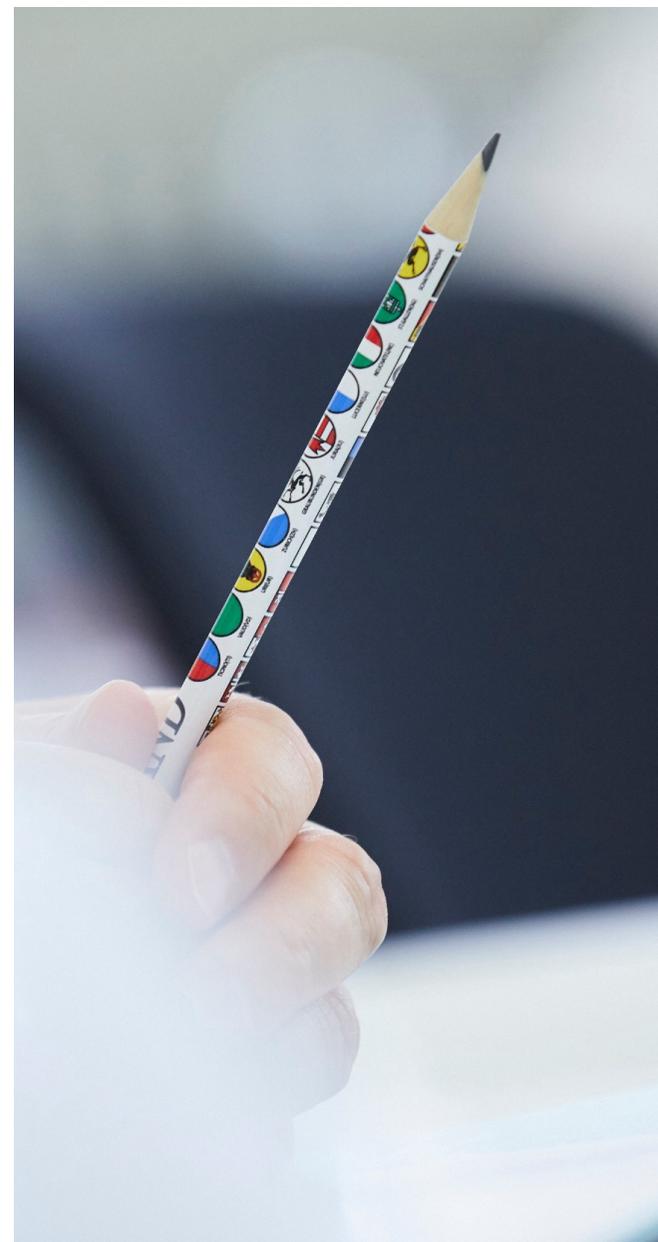
■ Conferenza svizzera della formazione continua

■ Conferenza svizra da la furmaziun supplementara

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

# Des économies unilatérales dans la formation continue ?

Benedikt Feldges | Journée politique de formation FSEA du 8 mai 2025



## Mise en place de la promotion des compétences de base sous la LFCo

1. Depuis 2017, trois documents de base pour la promotion des compétences de base dans les périodes de programme 2017-20, 2021-24 et 2025-28 ont été négociés entre la Confédération (SBFI) et les cantons (CDIP)
2. Clé de l'encouragement : les cantons investissent au moins autant de ressources qu'ils n'en reçoivent de la Confédération (environ 14 millions de CHF en 2025 et environ 58 millions de CHF pour l'ensemble de la période 2025-28).
3. Les organisations de formation continue sont également soutenues par la Confédération (et, à partir de la période 2025-28, également par les cantons).
4. La Confédération ne finançant pas elle-même de projets d'ordre supérieur au niveau national, les cantons ont mis en place leurs propres mesures pour soutenir les structures de promotion locales (p. ex. la campagne "Simplement mieux !", l'instrument de conseil "Triago" ou la création de l'Alliance suisse pour l'inclusion numérique, ADIS).

## Conséquences d'un retrait unilatéral du soutien financier

- Les structures de soutien locales mises en place depuis 2017 sont menacées dans de nombreux cantons et devront être démantelées.
- Les mesures intercantionales mises en place depuis 2017 pour soutenir les structures locales de promotion doivent être en grande partie abandonnées.
- Le soutien des OFC en matière de promotion des compétences de base doit être largement réduit en raison de l'absence d'aides financières.

## Dégâts sur le terrain

1. Le domaine de la formation continue, inscrit dans la Constitution en 2000, avec la loi fédérale adoptée par le Parlement en 2014 et entrée en vigueur en 2017, est remis en question dans son essence même :
  - Sur un total de 22 articles, la collaboration entre la Confédération et les cantons est prescrite pas moins de 13 fois. Comment la LFCo va-t-elle évoluer après le retrait unilatéral du soutien financier de la Confédération ?
2. La collaboration entre la Confédération et les cantons, établie et fructueuse dans l'ensemble du domaine de l'éducation, reçoit un coup de frein durable :
  - Lors de la session d'automne 2024, pratiquement parallèlement au paquet d'économies, le Conseil fédéral recommande au Parlement, dans le message FRI, de faire de la formation continue une priorité stratégique pour la période 2025-28 et d'augmenter les moyens pour les cantons à 58 millions !